Arrondissement de Belley
VILLE DE PLATEAU D'HAUTEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 09 MARS 2023

Objet : Approbation du COMPTE de GESTION du Receveur Municipal -Exercice 2022 – Budget CCAS Plateau d'Hauteville

L'An deux mille vingt-trois, le neuf mars, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune PLATEAU D'HAUTEVILLE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine LIEVIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

PRESENTS: 8

Mmes LIEVIN Karine, Marie-Hélène PERILLAT, Marie ROLLET, Michèle ESPADE, Nadine BUTZER, Nicole FERRO et MM. Gilbert LEMOINE et José RODRIGUEZ

ABSENTES EXCUSEES avec pouvoir: 2

Mme Solange DOMINGUEZ donne pouvoir à Mme Karine LIEVIN Mme Jeanne GOUDGO-HINGREZ donne pouvoir à Mme Nadine BUTZER

ABSENTS EXCUSES sans pouvoir: 3

Mme Annie BOURDONCLE et MM. Philippe EMIN et Jacques FUMEX

ABSENTS: 4

Mmes Jessie MARIN, Séverine BORGNAT et MM. Joël BORGEOT et Olivier BROCHET

8 présents, 2 pouvoirs, soit 10 votants.

Madame Karine LIEVIN informe l'Assemblée :

- que l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2022 pour le budget du CCAS, a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à OYONNAX.
- que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget du CCAS.

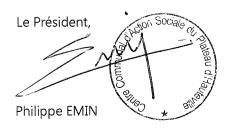
Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion du receveur municipal,

Le Conseil d'Administration ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente.

Et, à l'unanimité des membres présents et représentés après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2022 relatif au budget énuméré ci-dessus et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.



SOUS-PREFECTURE

DE BELLEY

2 0 MARS 2023

REÇU LE :